



## Projet PHœNIX

### Convention de partenariat Pack EXPERT.

#### 1/ Parties

Entre les soussignés,

L'association Broken HeArt, domiciliée Port Chantereyne Ponton F53,

50100 Cherbourg-en-Cotentin

d'une part, ci-après désignée « L'association Broken HeArt ».

Et

[Votre nom].....,

dont le siège est situé

[Adresse] .....

.....

....., représentée par

[Nom de la personne qui signe].....

en sa qualité de [Fonction de la personne qui signe].....

d'autre part, ci-après désignée « le Partenaire ».

## **2/ Contexte**

En 2022, l'association Broken HeArt a fait l'acquisition de l'ancien voilier *Karaté n°69* du skipper Pierre-Yves Charbonnier, engagé dans la mythique Transat 76 remportée par Eric Tabarly. Suite à une blessure au bras, dès le départ, Pierre Yves Charbonnier abandonna et le *Karaté n°69* ne fit jamais la traversée.

Dans le but de mener à bien ce projet, L'association Broken HeArt souhaite s'entourer de partenaires pour leur passion et leur expertise.

Dans cet esprit, L'association Broken HeArt leur propose de signer cette convention, base d'une relation de confiance et durable.

Cette convention est valable à partir de la date de signature et jusqu'à la fin des travaux et la phase de préparation du voilier sans tacite reconduction.

## **3/ Prestations**

L'association Broken HeArt s'engage sur la période définie à :

- Apposer les nom & logo du partenaire sur les banderoles du chantier et sur les filières du bateau pendant la préparation.
- Faire une présentation détaillée de l'entreprise du partenaire dans la rubrique *Partenaires* du site avec lien de redirection.
- Mettre les nom & logo aux génériques des vidéos postées sur la chaîne Youtube, la page Facebook et notre site.
- Réalisation d'un drapeau aux couleurs du partenaire que nous hisserons au mat du voilier.

#### 4/ Contreparties

Le Partenaire s'engage à la signature du contrat à :

- Réaliser un versement de 300€ (trois cent euros).
- Autoriser « L'association Broken HeArt » à utiliser son nom ainsi que son image afin de mener à bien la réalisation de ses prestations.

Si l'un ou l'ensemble des engagements ne sont pas respectés, « L'association Broken HeArt » se donne le droit de rompre cette convention, ayant pour effet immédiat l'annulation de tous les accords qui y sont définis.

Tout partenariat peut être amené à évoluer pour s'améliorer, s'adapter à de nouvelles contraintes ou saisir de nouvelles opportunités. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins ou vos envies !

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le ..../..../.....

Association Broken HeArt

Port Chantereyne – Ponton F53

Forest Catherine

Présidente

Signature

[Société partenaire]

.....

[Nom de la personne qui signe]

.....

[Fonction de la personne qui signe]

.....

Signature